

Décisions

- Compte financier 2002 ; affectation des résultats 2002 ; DBM N°1 ; subventions aux associations et conditions de versement aux associations logées ; abandon de facturation BU
- Hygiène et sécurité : rapport annuel du comité ; programme annuel 2003 ; fiche de missions des agents logés ; création service H.S.
- Formation continue : demandes de subventions à la Région et au FEDER (équipements) ; tarifs F.C. ; composition de la commission de jury VAE ; droits d'inscriptions universitaires VAE
- Contrat de traduction et de correction
- Conventions : lycée Watteau, FLLASH/BU, ANPE
- Eméritat Frohly et Nogacki
- Module sport, culture, citoyenneté ; module formation au tutorat TIC
- Master recherche sport ; convention avec Lille 2 pour master recherche IAE
- Demande de subvention « Couleurs Chansons »
- Concours cartes de vœux
- Capacité d'accueil en 1^{ère} année de licence STAPS
- Comptes-rendus des conseils du 18 décembre et du 7 novembre 2002

Comptes-rendus

Compte-rendu du 7 novembre 2002

Dans les questions diverses, 2^{ème} paragraphe, suite à la remarque de D. Girardet, à la 2^{ème} ligne, après « arrêté sur la proratisation des primes » il faut ajouter « qui n'inclut pas l'ensemble des primes » et supprimer la phrase « Enfin il est convenu... dans ce cadre » (12^{ème} et 13^{ème} ligne de ce paragraphe).

Compte-rendu du 18 décembre 2002

Dans le paragraphe « subventions aux associations », N. Chouchène demande tout d'abord que l'on indique : « les dossiers des associations UNEF n'ont pas été pris par l'administration ». Il souhaite ensuite que l'on reproduise son intervention à propos du nombre de projets acceptés et de la représentativité des associations. La qualité de la bande son n'ayant pas permis de la retranscrire, il lui a été proposé d'envoyer le texte de cette intervention.

Ces deux comptes-rendus sont adoptés, sous réserve des précisions demandées, le premier à l'unanimité moins 3 abstentions, le second à l'unanimité.

Compte financier 2002

P. Dulion présente le compte financier 2002 de l'université.

La totalité des **recettes**, hors amortissements et provisions, s'élève à **28 898 K€** :

- 47.8 % proviennent de l'Etat.
- 29.8 % des ressources propres (droits, frais de dossiers, prestations de formation continue et prestations internes).
- 14.1 % des ressources affectées.
- 8.3 % des recettes en provenance de la région et des autres collectivités.

Les recettes totales (avec amortissements et provisions) s'élèvent à **30 880 K€** :

- les subventions d'équipement représentent 4 989 K€ dans lesquelles sont incluses les subventions liées aux constructions. Elles sont en baisse de 57.6 % par rapport à 2001.
- les prestations de service s'élèvent à 4 339 K€.
- les subventions d'exploitation représentent 16 247 K€.
- les produits de gestion courante (essentiellement de la facturation interne) s'élèvent à 2 755 K€.
- enfin, les produits financiers et autres représentent 2 550 K€. L'augmentation importante provient de la quote-part de reprise sur subventions d'équipement de 1 984 K€, permettant de neutraliser une partie des

amortissements, tandis que les produits financiers sont en baisse de 43.7 % par rapport à 2001 (198 K€ au lieu de 352 K€).

Les recettes de la formation continue sont globalement en hausse de 20.3 %. Cette hausse concerne toutes les composantes sauf l'IAE et l'ISTV. En ce qui concerne la répartition, le CEPPEP représente 44.3 % des recettes de la formation continue, l'IUT 37.6 %.

Les recettes de taxe d'apprentissage à 946 K€, sont en légère diminution par rapport à 2001.

Les dépenses par nature, hors amortissements et provisions, représentent un montant de 33 622 K€ :

- les investissements s'élèvent à 11 881 K€. A l'intérieur de ces investissements, 7 431 K€ concernent les constructions,
- les achats représentent un montant de 2 622 K€ (fluides, fournitures administratives, achats de petits matériels),
- les services extérieurs pour un montant de 5 502 K€ concernent principalement les travaux de maintenance, les travaux d'entretien, les abonnements et les achats de livres, voyages, frais de déplacement et réceptions,
- les impôts et taxes (principalement impôts sur les salaires) représentent 460 K€,
- les charges de personnel, à hauteur de 9 242 K€, représentent 27% de la totalité des dépenses par nature,
- enfin, les autres charges à hauteur de 3 915 K€ correspondent aux chapitres 65, 66, 67, et comprennent principalement les factures internes et les participations forfaitaires, ainsi que des annulations de titres des exercices antérieurs.

Ventilation et évolution des frais de personnel : en augmentation de 1999 à 2001, les frais de personnel ont augmenté sur l'exercice 2002, d'environ 0.7 %. L'augmentation se situe au niveau du poste rémunération des contractuels et vacataires, qui est passé de 3 852 K€ en 2001 à 4 052 K€ en 2002 (+5.2% et de +17.7 % sur 3 ans, depuis 1999).

Evolution du fonds de roulement : après une hausse entre 1998 et 2000, et une légère baisse sur 2001, l'UVHC a connu une forte diminution du fonds de roulement qui passe de 12 605 K€ en 2001 à 7 881 K€ en 2002 car les subventions de travaux de construction et de grosse maintenance ont été reçues au cours des exercices antérieurs, et les dépenses réalisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur plusieurs exercices, en suivant les plans des constructions et de la grosse maintenance adoptés par l'université.

Evolution du résultat de fonctionnement : le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2002 s'élève à 242 753.90 €, soit environ 10 fois moins qu'en 2001.

Evolution des réserves disponibles : les réserves disponibles passent de 12 536 995.04 € en 2001 à 7 812 955.71 € en 2002. Cette forte baisse s'explique essentiellement par la fin de certains travaux de construction et de grosse maintenance, une augmentation de la consommation de fluides, des frais de personnel, des bâtiments loués pour lesquels on ne perçoit plus de subventions. Ces réserves ne prennent pas en compte les recettes internes non mandatées, l'extension de l'ISIV sur fonds propres, les frais engendrés par la soufflerie...

P. Level rappelle que, depuis 1998, l'université a choisi de résoudre tous les « points noirs » en matière de sécurité par un plan de maintenance ambitieux (l'UVHC est l'une des universités les plus en avance sur ce point) ce qui explique en grande partie le déficit des services généraux. Autres raisons (au déficit des services généraux) : des coûts qui augmentent toujours lors de la phase finale des constructions ; l'implantation de la présidence dans l'extension de la fac de lettres.

H. Gaudier signale que cette politique - diminuer les réserves - a été choisie car d'importantes réserves constituent un obstacle à l'obtention des subventions de l'Etat.

P. Millot demande si ont été intégrées les nouvelles méthodes de calcul de la TVA. P. Dulion et P. Level répondent que, pour les conventions signées avant le 1^{er} janvier 2003 la TVA pourrait ne plus être à la charge de l'université ; mais il convient d'attendre la parution des instructions fiscales.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

Propositions d'affectations des résultats 2002

Les propositions d'affectations des résultats 2002 par composante sont présentées par P. Dulion. H. Gaudier accepte d'approuver une affectation « fictive », mais pour cette année seulement. M. Défossez remarque le déficit de la section d'investissement des services généraux et indique qu'il y aura lieu à faire une analyse précise des causes de cette situation.

Cette proposition d'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Amortissements

P. Dulion expose, pour information, les montants de dotation aux amortissements pour l'exercice 2003. Cette dotation permettra d'actualiser la dotation prévisionnelle, prise en compte dans le budget initial.

Décision Budgétaire Modificative n° 1

JM.Desrumaux présente la DBM (importante) n°1 qui reprend notamment les bons de commande et les marchés qui n'ont pas été exécutés en 2002 (engagements non soldés).

Deux additifs et deux correctifs ont corrigé cette DBM initiale. Ces derniers concernent :

- L'IAE (UB 912)
- Les services généraux (UB 925)
- L'Action Commerciale (UB 914)
- La recherche (UB 915)

L'IUT (UB 901) présente une DBM de report à hauteur de 798 772 €, destinée en partie aux bons de commande qui n'ont pas été exécutés en 2002, ainsi qu'une DBM de rattachement d'un montant de 129 041 €.

L'ISTV (UB 902) présente une DBM de report d'un montant de 378 863.78 € inclus les engagements non soldés en 2002.

La FLLASH (UB 903) propose une DBM de report de 83 000 € destinée à financer de l'équipement, et payer des factures internes.

La DBM de la **Médecine Préventive** (UB 907) comprend une DBM de report d'un montant de 27 283.61 € concernant uniquement les bons de commande qui n'ont pas été exécutés en 2002.

La DBM de la **Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion** (UB 908) comporte une DBM de report à hauteur de 55 000 € pour le fonctionnement.

L'IPAG (UB 910) propose une DBM de report de 17 714.43 € qui comprend des équipements à hauteur de 12 714.43 €, et 5 000 € pour le fonctionnement.

L'AIP (UB 911) présente une DBM de report de 3 827.20 € qui correspond aux bons de commandes engagés et non soldés en 2002.

La DBM présentée par l'IAE (UB 912) comprend une DBM de rattachement à hauteur de 21 625.92 €, qui concerne une facturation de personnel mis à disposition et des prestations de formation continue. L'IAE présente également une DBM de report (additif) d'un montant de 35 000 € pour le fonctionnement.

L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de report d'un montant de 100 000 €, ainsi qu'une DBM de rattachement de 10 000 €, qui permettra de financer de l'équipement.

La DBM de l'**Action Commerciale** (UB 914) comporte une DBM de report à hauteur de 454 817.35 €, et une DBM de rattachement d'un montant de 98 985.72 €.

La **Recherche** (UB 915) propose une DBM de rattachement de 254 805.54 €, et une DBM de report d'un montant de 1 922 397.15 € (A. Mayeur précise que la gestion du réseau NOROPALE est incluse dans la ligne informatique).

La DBM présentée par le **centre de gestion de Cambrai** (UB 916) comporte une DBM de report qui fait suite à des commandes non soldées en 2002 pour 503.17 €.

Le **SUAPS** (UB 922) propose une DBM de rattachement à hauteur de 53 358 €.

La **FSMS** (UB 923) présente une DBM de report d'un montant de 52 000 €.

Les **Services Généraux** (UB 925) présentent une DBM de report d'un montant de 3 352 172.52 €, qui concerne essentiellement les constructions et les travaux de grosse maintenance, une DBM de rattachement à hauteur de 47 451 €, ainsi qu'une DBM de transfert d'un montant de 172 521 €.

L'**ISIV** (UB 926) propose une DBM de report d'un montant de 28 800.88 €, concernant des bons de commande d'investissement non exécutés en 2002, ainsi qu'une DBM de rattachement de 623 357.43 €.

La DBM n° 1 est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

P. Level présente une liste des demandes de subventions et propose de suivre l'avis de la commission des finances (qui s'appuie elle-même sur d'autres commissions et sur le CEVU. Pour l'IUT GMP (Eco Marathon Shell) la demande à considérer est celle qui correspond à la participation de 2 véhicules.

Au cours du débat, S. Hirschi, P. Level, H. Gaudier, estiment que la demande de subvention pour la participation d'étudiants de la fac de sports à un colloque sur le handicap incombe à cette composante ; elle pourrait toutefois obtenir une aide financière dans le cadre du LMD.

N. Chouchène, propose que le conseil augmente la subvention destinée au gala de l'IAE.

Sont approuvées à l'unanimité, moins 2 abstentions (et un conseiller n'ayant pas pris part au vote) les demandes suivantes :

- ASSOPA / IAE	850 € (sur le FSDIE)
- Gala IAE	2000 €
- Don du sang / IAE	850 € (sur le FSDIE)
- Eco Marathon Shell / IUT GMP	1000 €
- Expo / Carpe Diem / FLLASH	300 € (sur le FSDIE)
- Agenda / IUT TC	762.25 € et 3.048,98 € (sur le FSDIE)
- Fev	3000 €

A la demande de R. Bury, le conseil approuve à l'unanimité la règle suivante : à partir de l'année 2003/2004, le versement des subventions aux associations sera assujéti à la production de la convention signée pour les associations logées dans les locaux de l'université.

Subventions des composantes à leurs associations :

FDEG (corpo droit : 450 € ; DESS DEFI : 300 € ; Ass. DESS FI : 200 €)
IPAG (Ass. des étudiants : 1525 €)
SUAPS (Ass. SEV d'Afrique / Imprévu : 650 €)

Ces demandes sont approuvées à l'unanimité.

Enquête sur le devenir des diplômés

S. Hallaux (SIO) présente une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés sortis en 2000. L'enquête a été réalisée en mars 2002, par téléphone, auprès d'un échantillon de 583 diplômés : 264 DESS, 13 DEA, 147 ingénieurs, 78 IUP, et 81 MST de toutes les filières. On peut retenir de la synthèse de 6 pages présentée aux conseillers : 86 % sont en emploi, 60 % ont accédé directement à cet emploi (sans aucun temps de recherche), la durée médiane de recherche du 1^{er} emploi est de 3 mois au maximum, l'embauche à l'issue du stage est la démarche la plus déterminante suivie par la candidature spontanée, 78 % des diplômés intègrent la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures, 85,5 % ont un contrat à durée indéterminée, 70,6 % des diplômés se situent dans le secteur tertiaire, le salaire net mensuel médian est de 1800 € (11.800 F), 83 % sont en entreprise (6 % dans l'administration, 1 % ont créé leur entreprise), 39 % des diplômés travaillent dans le Nord-Pas de Calais (37 % Ile de France, 4,3 % étrangers), 7 diplômés sur 10 sont satisfaits de leur emploi actuel.

Hygiène et sécurité

Les différents aspects « hygiène et sécurité (H.S.) » de l'université sont présentés par C. Azéma.

- **Rapport annuel du comité H.S. 2002.** A noter les sommes consacrées à la prévention (sécurité incendie : grosse maintenance, mise en sécurité,...) pour un montant de l'ordre de 1,1 million € (plus de 7 millions de F).

Le **programme annuel H.S. 2003** prévoit des investissements de l'ordre de 1,5 millions d'euros (près de 10 millions de F). Un plan d'une douzaine de formations en 2002/2003 est proposé ainsi qu'un document sur l'évaluation des risques professionnels. Le document prévoit par exemple la répartition de l'université en 29 unités de travail qui auront chacune un correspondant H.S.

P. Rutkowski demande que l'on n'oublie pas les autres sites de l'UVHC.

Tous ces documents sont approuvés à l'unanimité.

- C. Azéma expose la **fiche mission des agents logés** qui regroupe les principales missions des 10 agents logés et d'un agent non logé mais assurant des astreintes (fermeture et ouverture des locaux, rondes régulières, permanences, déclenchement des alarmes,...).

Cette proposition de fiche mission est approuvée à l'unanimité.

- C. Azéma commente le projet d'arrêté d'un « **service prévention et sécurité** » placé sous la responsabilité du vice-président logistique.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil approuve la création de ce comité.

Abandon de facturation

A l'initiative du SCD de Lille II, il est proposé que les 6 SCD de la région Nord-Pas-de-Calais ne se facturent plus le Prêt Entre Bibliothèques.

La mesure offre l'avantage d'alléger le travail (très lourd) de facturation des SCD et de renforcer la coopération entre les établissements. Cette suppression ne sera effective qu'avec les universités l'appliquant en retour et ne s'appliquera qu'avec les établissements qui ne modifieront pas leurs tarifs aux lecteurs, afin d'éviter un accroissement des demandes généré par la gratuité pour les utilisateurs.

A l'unanimité, le conseil approuve le principe de l'abandon de la facturation.

UNEF

P. Level lit une motion présentée par le représentant de l'UNEF Valenciennes, N. Chouchène.

L'UNEF signale qu'elle ne dispose pas de locaux, ni de moyens de communication (informatique, affichage...) et demande au conseil de les lui faire attribuer.

P. Level répond que dans la maison des services à l'étudiant, qui n'est en service que depuis quelques jours, des locaux seront attribués aux associations étudiantes : l'UNEF recevra une proposition.

N. Chouchène présente ensuite une seconde motion au nom de l'UNEF, sur le conflit en Irak et demande au conseil de se prononcer contre l'offensive militaire anglo-américaine.

Plusieurs conseillers (M. Ourak, H. Gaudier, M. Défossez, P. Level,...) estiment que ce n'est pas le rôle du CA de se prononcer sur ce conflit.

La motion n'est pas présentée au vote.

Subventions pour la formation continue

Feder : G. Dechy rappelle tout d'abord que l'UVHC a été classée parmi les premières au palmarès des universités pour le chiffre d'affaires « formation continue », grâce notamment au soutien important du Conseil régional. Il présente ensuite 3 demandes de subventions au Conseil régional : 52.109 € pour des actions d'orientation (Objectif 1 et 2), 441.140 € pour des formations générales (Objectif 1,2,3,4), 708.769 € pour les formations qualifiantes (Objectif 1,2 et 4).

Ces 3 demandes sont approuvées à l'unanimité.

G. Dechy propose ensuite les **nouveaux tarifs** de la formation continue établis dans un souci d'harmonisation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Puis G. Dechy fait le point sur la VAE. 146 dossiers ont été distribués, 25 sont en cours d'accompagnement, 2 diplômes ont été délivrés (1 DESS et 1 licence). Il soumet alors au CA d'une part la composition de la **commission du jury** qui s'entretient avec le candidat et d'autre part la modalité de **paiement des droits d'inscription** (une seule inscription lorsque la VAE se déroule à cheval sur 2 années universitaires).

Ces propositions de composition du jury et de droits d'inscription sont approuvées à l'unanimité.

Interreg : G. Dechy expose les demandes de subvention (50% du total) pour 3 projets d'investissement – télésurveillance (montant total du projet 104.871 €), plasturgie (100.697 €), usinage à grande vitesse (60.911 €) - visant à améliorer la formation technique du public de la formation continue en fonction des évolutions industrielles.

Le conseil approuve à l'unanimité ces 3 demandes de subvention.

Services de traduction

P. Millot présente 2 projets de contrats d'abonnement avec l'UVHC / LAMIH et la société Lisa Ellen Spencer Services (LES). Cette société propose des abonnements pour la traduction et la correction (en anglais) de textes techniques et commerciaux.

- Abonnement corrections d'un an : 5.440 € HT (200 heures),
- Abonnement traduction d'un an : 1.520 € HT (19.000 mots).

Ce sont des tarifs préférentiels accordés par Lisa Spencer qui fut lectrice à l'UVHC.

Ces contrats d'abonnements sont approuvés à l'unanimité.

Conventions

- La convention de partenariat avec le **lycée Watteau**, qui est exposée par P. Level, concerne la licence professionnelle « collaborateur des activités internationales » (recrutement, programme, enseignants, jury). Supprimer le mot « universitaire » après licence aux articles 1, 2 et 5 afin de respecter la dénomination officielle.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

- La convention FLLASH / BU

Présenté par S. Bassinet, le projet de convention pour l'intégration de la bibliothèque de la faculté des lettres au sein du service commun de documentation (SCD) est approuvé à l'unanimité.

S. Bassinet informe également le conseil que le SCD a obtenu du ministère la reconnaissance de 3 sections.

- La convention de collaboration avec l'**ANPE** du Hainaut-Cambrésis, commentée par B. Nongaillard, est une réactualisation. L'objet est d'apporter un appui aux étudiants pour leur insertion professionnelle.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Convention de formation des personnels

Le conseil doit désigner un enseignant-chercheur et un enseignant, membres du CA, pour compléter la composition de la commission formation des personnels enseignants et IATOSS.

Un appel au volontariat est lancé par P. Level. La décision sera prise au prochain conseil.

Eméritat

A l'unanimité, le conseil décerne le titre de professeur émérite à Jacques Frohly (pour deux ans) et à Edmond Nogacki (pour 3 ans).

Module « Sport, culture, citoyenneté »

M. Blaise présente le projet de création d'un module « sport, culture, citoyenneté » à mettre en place dans tous les nouveaux cursus « licence » (du LMD). A chaque semestre, les étudiants pourront choisir dans le cadre des crédits de différenciation, des activités sportives, culturelles proposées par le service des sports et l'institut culturel.

Pourront également être intégrées dans les crédits de différenciation des expériences universitaires non tutorées où l'étudiant sera acteur (aides aux étudiants handicapés, associations étudiantes,...) ou des expériences extérieures (animation et développement d'associations,...). Le nombre de crédits pouvant être attribué à l'ensemble de ces modules « Sport, culture et citoyenneté » est de 15 pour la licence sur un total de 180.

La création de ce module est un acte pédagogique important et novateur qui contribuera à former des étudiants à la citoyenneté.

R. Bury demande si les étudiants de la fac des sports pourront choisir des activités sportives. S. Hirschi précise que le choix sera ouvert aux disciplines qui ne font pas parties des crédits d'ossature.

Ce projet de module est approuvé à l'unanimité.

Tutorat TIC

A. Mayeur présente le module de formation tutorat TIC dans le cadre de la démarche d'accompagnement des étudiants pour l'accès aux salles informatiques en libre accès.

Il s'agit de former des tuteurs dans le domaine de l'outil informatique. Le schéma est le suivant :

- une phase de formation « pré-tutorat » constituée d'un module de préparation aux fonctions de tuteur,
- une phase « tutorat » : certains étudiants pourront ensuite être recrutés pour assurer les fonctions de « tuteur TIC » dans les différentes salles de l'établissement.

Le nombre de crédits pouvant être attribué à ce module est de 3 crédits.

Le service informatique précisera ultérieurement la procédure à suivre pour les étudiants intéressés (réponse à C. Garnier).

Ce projet de module est approuvé à l'unanimité.

Création d'un master recherche en sport

C. Garnier présente la demande d'habilitation d'un master sciences et métiers du sport « parcours recherche » qui s'inscrit dans le cadre plus général du master « sports » dont la demande d'habilitation a été présentée lors du conseil du 18 décembre 2002.

Ce projet répond bien à la nécessité d'adosser les formations à la recherche. Le parcours recherche a été élaboré en coopération avec les 5 universités du réseau Nord-Pas de Calais et Picardie. L'encadrement des étudiants se fera au sein du LAMIH, unité mixte du CNRS.

Faut-il parler de master recherche ou de parcours recherche dans le cadre du master ? La question n'est pas encore totalement tranchée par le ministère fait remarquer P. Level qui indique aux conseillers que l'on adoptera à terme la dénomination officielle.

Ce projet de master recherche est approuvé à l'unanimité.

Concours carte de vœux

Le numérique étant l'un des axes forts de l'université, P. Level, a souhaité que la carte de vœux 2004 soit une carte virtuelle, installée sur le site de l'université, pouvant être envoyée par email, imprimée,... Elle remplacera la carte habituelle éditée sous format papier.

Pour choisir la carte de vœux 2004, l'UVHC organise un concours réservé à ses étudiants.

Un jury composé de membres de l'université désignera la carte retenue en se basant sur la création, la conception, l'originalité et la créativité artistique et graphique, l'adéquation avec l'image de l'université.

Ce concours carte de vœux 2004 débutera en avril 2003 et sera clôturé le 15 novembre 2003. Les 3 premiers prix seront de 400 €, 200 € et 100 €.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

FSMS : capacité d'accueil

A l'unanimité, le conseil approuve la limitation de la capacité d'accueil en 1^{ère} année de la licence « sciences et métiers du sport » à 110 places pour l'année 2003/2004. Cette décision est essentiellement motivée par le souci de la FSMS (et de l'UVHC) de lutter contre l'échec en n'admettant que des étudiants présentant potentiellement les chances de réussir.

IAE : master recherche en convention avec Lille 2

L'institut d'administration des entreprises (IAE) de Valenciennes et l'école supérieure des affaires (ESA) de Lille II s'engagent dans un partenariat en matière de recherche et de préparation au master recherche dans le cadre d'un réseau régional : axe comptabilité-finance, stratégie et ressources humaines à Valenciennes et l'axe finance-marketing à l'ESA.

Cette demande d'habilitation est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

R. Bury relève les grosses différences dans le montant des primes accordées aux IATOSS et considère qu'il y a un manque d'équité. P. Level l'informe que ce sujet est à l'étude à la CPU. (Conférence des présidents d'université).

M. Ourak pose la question du remboursement des frais de déplacement des enseignants dans le cadre d'un DEA cohabilité. A prévoir dans les conventions ?

P. Rutkowski évoque le projet d'installations sportives de « grande ampleur » sur le campus du Mont Houy et ses effets sur la sécurité. P. Level précise que la sécurité, prévue par les organismes de tutelle de ces installations bénéficiera de fait à l'université.

Etaient présents

Personnalités extérieures

Mmes Houssier, Lancelle, MM. Chevalier, Nicolas

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi,
Secteur 2 : MM. Millot, Nongaillard, Ourak,
Secteur 3 : MM. Bricout, Drazetic, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mmes Callens, Marescaux, M. Garnier
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Girardet, Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle Mercier, MM. Chouchene, Kadur,
Secteur 2 : /
Secteur 3 : /

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mme Camion, MM. Bassinet, Dechy, Delhaise, Despres, Desrumaux, Etienne,
Mayeur, Rouzé, Tournier

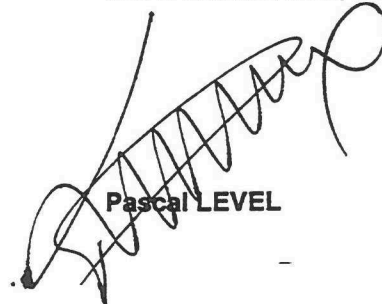
Ont donné pouvoir

MM. Legendre et Pauvros à Mme Lancelle
MM. Bodgan et Roger à M. Chevalier
M. Starzenski à M. Défossez
M. Pommeray à Mme Callens
M. Senez à M. Ezzedine
Mlle Cailliau et M. Anli à M. Chouchène
M. Tenace à Mlle Mercier

Excusés

MM. Baudoux, Boucher, Guillaume

Fait à Valenciennes, le 4 avril 2003



Pascal LEVEL